

Communiqué de l'ADRISE.

Réponses au discours de vœux du président du SMTD.

Suite à la cérémonie des vœux du président du SMTD, qu'il nous soit permis ici de faire quelques mises au point nécessaires à notre nouveau Winston Churchill.

Et pour commencer par la plus importante, suite à ses déclarations qui dressent les administrés, qui sont autant de contribuables, contre le Conseil Départemental, les élus et, sans les citer, les associations d'opposants. Ainsi le renchérissement des coûts dus à l'externalisation des déchets serait imputable à ces derniers. N'est-ce pas plutôt la faute du SMTD (bien qu'il rejette maintenant la responsabilité du choix de l'UTV 65 sur le Conseil Départemental !) qui a fait le mauvais choix d'une technologie qui, à la lumière des retours d'expériences sur d'autres sites de même nature, a fait la preuve de ses nombreux dysfonctionnements, ses nuisances, ses risques sur les populations et ses conséquences financières catastrophiques pour les collectivités concernées. Et c'est sans doute l'incompréhensible acharnement du SMTD à avoir raison contre tout le monde (y compris la loi et la justice) qui nous a conduits aujourd'hui dans le mur, comme il le dit si bien, et à externaliser nos déchets pour une période indéterminée...

L'externalisation, selon lui, ferait perdre des investissements et des emplois dans notre département. Il faut savoir que l'UTV aurait, au mieux, créé une vingtaine d'emplois, mais que les employés auraient travaillé dans de telles conditions épouvantables que la Communauté urbaine d'Angers a décidé de fermer son site pour cette raison. Et c'est au contraire en mettant en œuvre le principe du zéro déchet que nous allons générer des investissements largement subventionnés et de nombreux emplois dans le développement durable. Et plutôt que d'aller visiter les usines de TMB de Montpellier ou Bayonne pour essayer d'en ramener d'hypothétiques points positifs, le SMTD serait mieux inspiré de se rendre à Roubaix, ville pionnière mondiale dans cette démarche, et pourquoi pas à New York qui s'apprête à instaurer ce principe. Ce qui est possible dans une ville de 8,5 millions d'habitants, produisant en une journée l'équivalent de notre production annuelle de déchets, doit bien l'être dans notre département ! De plus, dans le respect de l'environnement.

Et nous ne résistons pas à tempérer l'autosatisfaction du président du SMTD sur sa gestion car le rapport de la Cour des comptes donne bien d'autres précisions qu'il passe sous silence. Ainsi l'encours de la dette du SMTD est passé de 4,5 M€ en 2009 à 16,3 M€ en 2014, soit, cette année-là, un taux d'endettement de 93,3% ; dans le même temps, le coût de retraitement à la tonne a progressé de 36% et là le SMTD n'a eu besoin de personne pour obtenir un tel résultat désastreux pour les contribuables. Mais il est vrai que la gestion du SMTD est sans risque puisque son financement est assuré par les membres adhérents qui sont les collectivités, donc les contribuables : le SMTD décide seul de ses dépenses et demande ensuite à ses adhérents de régulariser en injectant de l'argent public, un système qui déresponsabilise ses dirigeants et n'incite pas à diminuer ses coûts comme l'observe la Cour des Comptes ! Et que dire de la véritable armée mexicaine de 10 vice-présidents dûment rémunérés.

Winston Churchill a aussi dit : « Il est meilleur d'être irresponsable et dans le vrai que responsable et dans l'erreur »

L'ADRISE.